

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023

Le 29 juin 2023, à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Yves FERRIER, 2<sup>ème</sup> adjoint.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 23
- 

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. René LEMERLE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA.

Absents : Mmes Sandra AUJOL, Caroline LESENS, MM. Marien DUFOURD, Jean-Marc LAVIGNE.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

M. Yves FERRIER, 2<sup>ème</sup> adjoint déclare la séance ouverte.

M. Yves FERRIER procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

## **1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023**

M. Yves FERRIER demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité par 21 voix pour, et 2 abstentions (Mme Florence JOUVE et M. René LEMERLE).

## **2 Animation foncière agricole – désignation d'un référent communal**

Mme Leslie DAVID : le Conseil Départemental du Puy de Dôme a adopté à l'unanimité de nouvelles orientations et mesures en faveur de l'agriculture, l'alimentation et la sylviculture.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil Départemental déploie une animation foncière agricole sur l'ensemble de son territoire afin de préserver le foncier agricole grâce à la mise en œuvre de stratégies foncières locales adaptées (reconquête agricole, réglementation des boisements, aménagement foncier, échanges amiables etc) et améliorer la structure foncière des exploitations agricoles.

Cette animation s'appuie notamment sur un réseau de référents agricoles dont le rôle est de :

- contribuer à la mise à jour des informations sur les exploitations agricoles et l'évolution du foncier agricole sur la commune,
- participer à des groupes de travail pour réfléchir, avec les référents des communes voisines, aux enjeux agricoles et fonciers du territoire et proposer des pistes d'actions à mettre en œuvre,
- relayer les informations concernant la nouvelle politique de soutien aux exploitants mise en place et les outils afférents.

Cette désignation doit être communiquée au Conseil Départemental avant le 14 juillet 2023, il est proposé au conseil municipal de désigner M. Vincent MAZIN comme référent agricole.

Le conseil municipal approuve la désignation de M. Vincent MAZIN comme référent agricole de la commune à la majorité par 18 voix pour et 5 abstentions (MM. Pascal BOITEL, Bernard GIRAUD, René LEMERLE, François RUDEL, Mme Adeline ROUX).

### **3 Renouvellement de bail emphytéotique avec le Conservatoire des espaces naturels Auvergne (CENA) – terrain communal des Toises**

Mme Leslie DAVID : le bail emphytéotique entre la commune et le CENA arrivant à échéance le 13/07/2023, il est proposé :

- de le renouveler,
- de fixer la durée du bail à 18 ans

Les honoraires du notaire en charge de la rédaction et l'enregistrement du bail seront pris en charge pour moitié par le CENA et pour moitié par la commune.

M. Yves FERRIER : nous avons 2 délibérations à prendre sur ce thème, d'abord pour le renouvellement du bail emphytéotique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement du bail emphytéotique avec le CEN AUVERGNE.

M. Yves FERRIER : nous devons déterminer si nous choisissons un bail d'une durée de 18 ans ou de 30 ans, le bail actuel étant de 18 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés fixe la durée du bail à 18 ans et accepte de prendre en charge la moitié des honoraires du notaire pour la rédaction et l'enregistrement du bail.

### **4 Demande de subventions – rénovation de l'école de Dallet**

Mme Danielle RANCY : dans le cadre de la rénovation du bâtiment de l'école de Dallet et suite à l'évolution du dossier, il est nécessaire d'approuver le plan de financement et les demandes de subventions comme détaillés dans le tableau ci-après :

Pour un montant prévisionnel de travaux de : 1 087 800 € HT

Nous avons déjà évoqué ce sujet au conseil municipal du 7 avril 2023, la modification concerne la DETR qui augmente de 300 000 € à 325 490 €, l'autofinancement communal diminue à 242 310 € (au lieu de 267 800 €).

M. René LEMERLE : qu'est ce que vous envisagez exactement comme travaux ? Il y a quelques années, nous avons eu une discussion pour savoir si cela valait le coup de rénover l'école plutôt que d'en refaire une nouvelle, depuis le temps qu'on met de l'argent dans cette école, on se rend compte qu'on n'arrivera jamais à avoir quelque chose de fonctionnel et pratique, j'imagine que vous avez fait une étude ? Il est évident qu'il y a un besoin.

Mme Danielle RANCY : oui, des diagnostics ont été réalisés, il est urgent de réaliser des travaux, je vais vous donner le détail, nous nous sommes également posés la question entre la rénovation et construire du neuf, le problème est que nous n'avons pas de foncier.

M. René LEMERLE : à l'époque, nous avons acquis du foncier, comme l'ancien couvent, au lieu de faire des choses qui n'étaient pas fondamentales.

Mme Danielle RANCY : les choix qui ont été faits, on les assume, sans aucune critique.

Il va y avoir des travaux d'isolation, de mise en conformité (sécurité incendie, accessibilité), la réfection des sanitaires et réseaux, des travaux d'embellissement, la végétalisation de la cour, qui est très chaude (ilots de fraîcheur) et des travaux de désamiantage.

M. René LEMERLE : je vous fais également remarquer, avec satisfaction, vous disiez, il y a quelques années, qu'il n'était pas possible de financer des biens presque jusqu'à 80 % grâce aux subventions.

Mme Danielle RANCY : je n'ai jamais dit cela.

M. René LEMERLE : si, d'autres l'ont dit, comme quoi c'est possible, c'est très bien.

Mme Danielle RANCY : nous n'avons pas encore les arrêtés attributifs, je reste prudente.

M. René LEMERLE : sur ce qu'il reste, vous allez récupérer une partie de FCTVA, donc financièrement, c'est une bonne opération.

Mme Danielle RANCY : c'est un projet qui nous tient à cœur.

M. Xavier MAUME : je voudrais juste compléter, il n'y a pas que le foncier qui nous a amené vers la rénovation, nous avons également hésité entre rénovation et reconstruction, l'estimation qui a été faite d'une reconstruction a indiqué qu'il est plus rentable, plus judicieux d'effectuer une rénovation de l'école.

Par contre se greffe dans la rénovation une réflexion sur la fonctionnalité et la mutualisation des espaces, on va rendre plus fonctionnelles des parties qui, aujourd'hui, créent des tensions, donc on va faire quelque chose qui sera beaucoup plus pertinent.

M. René LEMERLE : c'est sûr que ce n'est pas parce qu'on refait un beau crépi, qu'on met des pare-soleils, qu'on règle le problème de l'école, paraitre, ce n'est pas réaliser du travail en profondeur.

Mme Danielle RANCY : on va en profiter pour réaménager au mieux l'espace intérieur, on travaille en partenariat avec le corps enseignant et le personnel communal, ce sont eux qui vivent à l'intérieur de l'école.

Collectivités	Intitulé de la subvention	Montant en €	Taux en %
Conseil régional AURA	Contrat Région 2023	150 000	13,79
Conseil départemental du Puy de Dôme	Fonds d'Intervention Communal (FIC 2023)	100 000	9,19
Etat	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2023)	325 490	29,92
Etat	Fonds vert	210 000	19,3
Europe	Programme FEDER	60 000	5,51
TOTAL SUBVENTIONS		845 490	77,72
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL		242 310	22,28

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement et les demandes de subventions détaillées ci-dessus.

## 5 Projet Les sentiers de la forme – demande de subventions

M. Matthieu GAVAIX : la commune s'engage dans un projet d'aménagement d'itinéraires doux dans l'esprit « du sport pour tous », avec la création de 4 circuits aux niveaux de difficultés différents (mise en place de panneautage guidé, de peinture au sol de type « design actif », d'agrès outdoor connectés).

Ce projet a pour objectifs :

- D'éviter la sédentarité tout en découvrant la commune
- De toucher toutes les catégories de la population (gratuité du service)
- De créer un lien entre les Mezellois et les Dalletous
- De faire connaître les lieux emblématiques du patrimoine communal

Ce projet a fait l'objet d'un travail collectif (élus, associations, Billom-communauté, techniciens, subventionneur), le montant estimatif du projet est de 132 000 € HT.

Plan de financement :

- Agence National du Sport « Plan 5000 terrains de sport 2023 » : 105 600 € (80 %)
- Collectivité : 26 400 € (20 %)

M. Bernard GIRAUD : où vont être ces 4 sentiers ?

M. Matthieu GAVAIX : c'est 4 circuits qui vont sur Dallet et Mezel, 3 circuits vont à la découverte des bourgs dont 1 circuit qui suit l'Allier, un grand circuit qui monte jusqu'au Puy de Mur, et un 4<sup>ème</sup> circuit accessible PMR.

M. Bernard GIRAUD : cela va être fait prochainement ?

M. Matthieu GAVAIX : logiquement en fin d'année, sinon début d'année prochaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan prévisionnel de financement et la demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport au titre du Plan 5 000 terrains de sport 2023.

## 6 Questions diverses

\* Information : Mme Vahiana HENRY, adjoint d'animation contractuelle aux Lodges séniors, n'a pas souhaité renouveler son contrat au-delà du 31/07/2023.

Un recrutement est en cours.

### **TABLE DES MATIERES :**

2023-33 : Animation foncière agricole : désignation d'un référent communal

2023-34 : Renouvellement du bail emphytéotique avec le CENA – parcelles des Toises

2023-35 : Rénovation de l'école de Dallet – plan de financement et demandes de subventions

2023-36 : Projet Les sentiers de la forme – demande de subvention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Yves FERRIER

La Secrétaire  
Danielle RANCY